



Non reconnaissance d'enfant

Par **kiritsuke**, le **26/03/2010 à 17:50**

Bonjour,
Je suis marié et mon épouse est enceinte.
Est il possible de ne pas reconnaître cet enfant qui est de moi?
Quelles en seraient les conséquences, notamment en cas de divorce?
Bien cordialement.

Par **ravenhs**, le **26/03/2010 à 22:51**

Si vous êtes marié, l'enfant de votre femme sera automatiquement rattaché à vous, c'est la présomption de paternité, pas besoin de reconnaissance.
La seule procédure est le désaveu de paternité qui nécessite la preuve que vous n'êtes pas le père biologique, c'est une action judiciaire devant le TGI.

Par **kiritsuke**, le **27/03/2010 à 07:50**

Merci beaucoup de votre réponse.
Je suis le père bio mais cette situation ne me plait pas et je cherche un échappatoire.
Bien cordialement.